

l'Union Jack—je dirais qu'il faut faire adopter la mesure de façon à ne provoquer aucun ressentiment, qu'il faut en faire un moyen de susciter le sentiment de l'unité dans tout le pays et éviter qu'on y voie un symbole de notre mécontentement ou le signe d'un opportunisme politique. Je ne vois donc aucune raison d'afficher tant de hâte—et je ne serais que trop heureux si le premier ministre (M. Pearson), ou un autre membre du gouvernement, voulait bien me démontrer en quoi je me trompe là-dessus.

On pourrait très bien laisser la question de côté un certain temps ou la renvoyer à un comité. Tout le monde devrait avoir l'occasion de l'examiner. Que les divers groupes du pays comparaissent devant le comité, s'ils le souhaitent. Procédons tranquillement, par étape, et évitons tout ce qui pourrait sentir l'esprit de parti. Ménageons les sentiments de tous les groupes, du moins en donnant à chacun une chance juste et impartiale de se faire entendre. Aucune injustice ne laisse autant de rancœur que l'impression de ne pouvoir se faire entendre. Aucune sentence infligée par les tribunaux n'incite les gens à devenir plus rapidement des criminels endurcis que l'idée qu'on leur a refusé un procès impartial. Il me semble que tous les députés qui veulent un nouveau drapeau, l'abolition de notre drapeau actuel et son remplacement par un autre, doivent appuyer ce raisonnement.

Il me répugne d'entendre dire que ceux qui préfèrent le pavillon rouge ne font que retarder l'échéance. Si je prends la parole aujourd'hui, ce n'est pas parce que j'espère retarder le jour fatidique, monsieur l'Orateur. Quand je dis que je préfère le pavillon rouge, je sais très bien que si on déclençait des élections, mon choix ne serait pas celui de la majorité des Canadiens. Il y en a qui ne veulent pas du pavillon rouge actuel. Je suis donc disposé à accepter un changement. J'espère cependant que si l'on modifie notre drapeau national, on n'ira pas jusqu'à supprimer tous les symboles que je voudrais voir sur notre drapeau pour témoigner de notre héritage. Toutefois, monsieur l'Orateur, j'accepterai la chose, si tel est le vœu de la population. Je ne crois pas être tellement différent de mes commettants, qui seraient froissés de ne pas avoir voix au chapitre. Je me résignerai même à l'abandon du pavillon rouge. J'accepterai l'abandon de n'importe quel symbole de notre passé. Je me résignerai même à accepter le drapeau proposé, pourvu que ce soit le choix de la majorité des

citoyens et qu'il soit adopté d'une façon qui donnerait satisfaction à tous les milieux. Je m'y résignerais si l'on examinait tous les modèles et toutes les propositions raisonnables et si le Parlement faisait l'impossible pour régler la question en dehors de toute considération politique.

Que la Chambre s'occupe de l'affaire d'une façon qui tienne compte de toutes ces considérations, d'une façon qui nous assure que le drapeau, une fois adopté, servira à unifier le pays, et j'accepterai ce drapeau. Bien entendu, il faudrait qu'il respecte notre histoire et l'avenir de notre pays. Je ne veux pas trop me répéter, mais j'ai déjà dit en cette enceinte que si un drapeau constitue une rupture complète avec l'ancien, ce qu'il représentera vraisemblablement, c'est la manière, la méthode et le moment de sa présentation. J'ai dit que s'il y avait eu une catastrophe nationale, si nous avions changé de gouvernement et qu'un drapeau eût été présenté à ce moment-là, la plupart des gens, du moins pendant un certain temps, auraient rattaché le nouveau drapeau à cette catastrophe nationale. J'ai déjà dit que si le modèle de drapeau qu'on propose est dénué de toute association antérieure, il devient important qu'on le présente d'une façon qui n'évoquera plus tard que des souvenirs heureux, des témoignages de respect d'une partie du pays envers une autre.

J'ai peut-être discoursé assez longtemps, monsieur l'Orateur, sur la façon de choisir un drapeau. Nous parlons actuellement du sous-amendement, des questions qu'il faudrait poser lors d'un référendum. J'aimerais dire quelques mots de ce sujet. Toutefois, je constate qu'il est six heures.

MOTION D'AJOURNEMENT ET DÉBAT

SUJET DES QUESTIONS DEVANT ÊTRE DÉBATTUES EN VERTU DE LA MOTION D'AJOURNEMENT

M. l'Orateur: Il est de mon devoir, conformément à l'article provisoire 39A du Règlement, d'informer la Chambre que les questions suivantes seront soulevées à dix heures et demie ce soir:

L'honorable député du Lac-Saint-Jean (M. Lessard—

(Texte)

L'agriculture—A propos des grains de provenance pour l'Est du Canada.

(Traduction)

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)